



Mandat cash urgent emit par un mineur

Par **mlkdu95**, le **09/10/2012** à **22:52**

Bonjours, voila mon probleme resumer rapidement : en juin , je voulais effectuer un achat et on m'a demander de faire un mandat cash urgent , je suis partit le faire et j'ai etait victime d'une arnaque car je n'ai jamais recu le produit et l'identé de la personne est fausse , le prejudice s'eleve a 230€ + 15€ de frais . Je me suis dit Ok je me suis fait arnaquer , je ne recommencerais plu , ce qui fut le cas . En octobre 2012 , en fouillant dans mon armoire je suis tomber sur la copie de mon mandat cash et je me suis dit si il y avait une solution de me faire rembourser , je remarque en 1er que j'ai coché la case "attestation de paiement" , que je n'ai jamais recus , puis je lis les condition generale et je tombe sur une phrase qui dit : l'emission par un mineur est interdit . Je me suis dit que si la guichetiere m'avais refusé , je n'aurais pas été victime d'une arnaque et puis elle ne m'a rien expliqué sur les risque d'un mandat cash urgent . elle savait que cetait mon premier mandat et que je suis mineur (je lui est montré ma piece d'identité) . Donc ma question est : je peut me faire rembourser avec tout ses argument en attaquant Laposte ? et quel sont les loi enfrint par Laposte . Merci de votre reponse rapide

Par **Lag0**, le **10/10/2012** à **07:48**

Bonjour,
Je suppose que vous avez aussi lu les avertissements avant d'effectuer ce paiement :
ATTENTION !
L'utilisation des Mandats Cash Urgent doit être limitée aux transferts de fonds entre particuliers qui se connaissent. L'utilisation du service pour régler l'achat et la livraison d'un bien proposé sur Internet est fortement déconseillée.
Pour des raisons de sécurité, n'effectuez pas de transferts d'argent au bénéfice d'une personne que vous ne connaissez pas ou dont vous ne pouvez vérifier l'identité.
Ni La Banque Postale ni La Poste n'ont ouvert de site Internet officiel pour suivre les Mandats Cash Urgents. La Banque Postale, ses filiales, ses agents ou correspondants ne pourront en aucun

cas être tenus responsables de la mauvaise utilisation du Mandat Cash Urgent en cas de non respect de la mise en garde.rn[/citation]

Par **mlkdu95**, le **10/10/2012** à **11:06**

ba non , c'est ma premiere fois , de + la guichetiere ne ma rien dit